

Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 22 septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 28 septembre 2026

SYSTÈMES D'INFORMATION - SOUSCRIPTION PAR MARCHÉ OU ACCORD-CADRE À LA CENTRALE D'ACHAT DE GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC "RÉSEAU DES ACHETEURS HOSPITALIERS" (GIP RESAH)

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Yannick ALLIROL, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Cédric BOUCHET, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Anne-Sophie CATRIX, Simon CHARLES, Christelle CHASSAGNE, Dominique CHAUSSEY, Olivier D'ARAUJO, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Annie-Laurence FOUREL, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Alain LECOMTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Christine MOSCHENI, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Sandrine PFLIER, Katia PONCELET, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAU, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Julie SIAUDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Judith VIEILLE, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Thibault HEBRARD, Baptiste PEYRAUD pouvoir à Yann JEZEQUEL, Olivier POIRAUD pouvoir à Lucy MOREAU, Florence VILLES pouvoir à François GUYON, Lydia ZANATTA pouvoir à Aurore NADAL.

Titulaire absent suppléé :

Richard PAILLOUX par Simon CHARLES.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Guillaume RIOU.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Catherine ROUSSILLON

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

SYSTÈMES D'INFORMATION - SOUSCRIPTION PAR MARCHÉ OU ACCORD-CADRE À LA CENTRALE D'ACHAT DE GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC "RÉSEAU DES ACHETEURS HOSPITALIERS" (GIP RESAH)

Monsieur **Claude BOISSON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération du 25 septembre 2023, par laquelle la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), a adhéré au Groupement d'Intérêt Public « RESeau des Acheteurs Hospitaliers » (GIP RESAH) ;

Vu la délibération du 29 septembre 2025, par laquelle la Communauté d'Agglomération du Niortais, a autorisé la souscription par marché ou accord-cadre au GIP RESAH pour répondre à ses besoins informatiques dans la limite de 200 000 € HT par an sur la période de 2025-2028 ;

Considérant que le contexte international est marqué par une forte tension sur le marché des composants informatiques, et plus particulièrement des mémoires serveurs. Les prix d'acquisition des infrastructures numériques connaissent depuis plusieurs mois une hausse significative ; les analyses du secteur ne laissent pas entrevoir de baisse à court terme et font au contraire apparaître un risque de poursuite de cette inflation au cours des prochaines années :

Le rapport du cabinet international TrendForce qui fait autorité mondiale sur le suivi des semi-conducteurs, a publié des analyses sectorielles majeures : sur la DRAM Serveur (Juillet 2026) (= mémoire vive dynamique) :

- Les prix contractuels de la DRAM pour serveurs bondissent de 13 à 18 % par trimestre ;
- L'étude révèle que les grands fournisseurs de cloud (Hyperscalers comme AWS ou Azure) ont signé des accords à long terme pour bloquer les prix. Ce sont donc les entreprises de taille intermédiaire (les clients hors contrats) qui écotent de la pire hausse sur les lots de mémoire serveur disponibles sur le marché libre.

Un rapport parallèle souligne que le coût des modules DDR5 64 Go RDIMM (= cinquième génération de mémoire vive (RAM), pour serveurs a doublé sur un an, poussant même certains opérateurs de serveurs à rétrograder temporairement leurs configurations pour limiter les coûts de serveurs.

Une autre étude évalue le marché de l'extension de mémoire CXL à 1,35 milliard de dollars en 2026, avec une projection vertigineuse à près de 13 milliards d'ici 2034 (étude de Fortune Business Insights sur le marché CXL (Août 2026).

Dans ce contexte, le renouvellement de l'infrastructure serveur ne peut être différé car cela exposerait la CAN à un renchérissement du coût global de l'opération tout en augmentant le risque d'obsolescence des équipements actuellement en production.

Considérant la nécessité :

- D'une part de garantir la continuité et la performance des services numériques tout en préservant les équilibres financiers de la collectivité ;
- D'autre part de renouveler l'infrastructure serveur par l'acquisition de serveurs et de barrettes mémoires serveurs en reconditionnés tout en s'inscrivant dans une démarche de sobriété numérique et d'économie circulaire ;

Considérant la solution d'acquérir des équipements professionnels reconditionnés qui répondent aux besoins de l'agglomération pour un coût inférieur de 30% à des équipements neufs ;

Considérant la souscription au marché subséquent par convention de service d'achat centralisé fondé sur l'accord-cadre n°2023-R082 « acquisition de solutions d'infrastructures informatiques et prestations de services associées » dont l'estimation s'établit à 510 000 € HT ;

Considérant que le montant total annuel, des souscriptions aux marchés ou accords-cadres de services et de fournitures informatiques d'achats centralisés au GIP RESAH, initialement fixé à 200 000 € HT dans l'évaluation initiale des besoins est porté à 700 000 € HT pour l'année 2026 afin d'intégrer les nécessités décrites ci-dessus en matière d'infrastructure serveur ;

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise les souscriptions par marché ou accord-cadre au GIP RESAH pour répondre aux besoins informatiques dans la limite de 700 000 € HT pour l'année 2026, les montants fixés pour 2027 et 2028 restent inchangés ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer la convention de service d'achat centralisé jointe en annexe.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Catherine ROUSSILLON

Claude BOISSON

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».